

LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ
(article R. 123-110 du Code de commerce)

Le soussigné :

Monsieur Jean-Luc CALLEJA,

Agissant en qualité de gérant de la société 3CA.COM, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 904 636 438 RCS PARIS,

Déclare et atteste que les sièges sociaux antérieurs de la société 3CA.COM ainsi que les greffes où sont classés les actes constitutifs et modificatifs antérieurs au transfert du siège sont les suivants :

Immeuble Nice Premier A - 455 Promenade des Anglais - 06200 NICE
RCS NICE

34 avenue de Suffren – 74015 PARIS
RCS PARIS

Dernier transfert du siège en date du 1^{er} décembre 2023.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

Jean-Luc CALLEJA, gérant.



NITRO SOFTWARE BELGIUM NV

WAPENSTRAAT 14, B301, 2000 ANTWERPEN, BELGIUM

Est déclaré conforme au

Règlement européen 910/2014 du 23 juillet 2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Pour le service de : ***Qualified validation service for qualified electronic signatures***

Nom : Nitro Software Validation Services - Certificate

Identifiant de la politique du service : 1.2.528.56.1004.4.2

Niveau Qualified

Statut : valid

Dernière évaluation de conformité : 17/03/2025

Prochaine évaluation de conformité : 16/03/2027

Ce certificat est enregistré sous le numéro : **LSTI N°1654-340-980-eIDAS-V1**. Les services et les certificats certifiés conformes sont publiés sur le site internet LSTI : www.lsti-certification.fr.

Le service est réputé conforme jusqu'à preuve du contraire.

Le Directeur général

Julien Bruant

Julien Bruant ID
2025.07.04 18:21:00 +0200



Les attestations de qualification/conformité sont émises conformément aux règles générales de la qualification des PSCo décrites dans le règlement en vigueur.
LSTI est habilité par l'ANSSI au sens du décret 2010-112 du 2 février 2010 par décision N°3148/ANSSI/SDE du 7 août 2019.
La validité du présent certificat peut être vérifiée auprès de LSTI.



Schéma de certification

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021-1, sous le n° 5-0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site www.cofrac.fr.

LSTI évalue dans le respect de la norme EN 319 403 V2.2.2 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences pour les organismes d'évaluation de la conformité qui évaluent les prestataires de services de confiance.

Les certificats de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) décrites dans les documents **Q053 V3.3 pour les niveaux qualifiés** et **Q055 V6.6 pour les niveaux non qualifiés**.

Contexte réglementaire

La certification de conformité est émise dans le cadre du règlement européen 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et ses actes d'exécution.

Les exigences de conformité sont décrites dans les documents suivants :

EN 319 401 V3.1.1: Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) – General Policy requirements for trust service providers.

La conformité aux textes cités ci-dessus vaut présomption de conformité aux exigences correspondantes du règlement européen 910/2014 :

Prestataires de services de confiance (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à g, 24(2).j).

Qualified validation services for qualified electronic signatures and qualified electronic seals (Articles of Regulation (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2).h, 24(2).i, 32(1).a à h, 33(1).A, 33(1).b, 40.)